

**Guide formulaire interactif : À lire impérativement**

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#)
- ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous ».

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#)
- ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou ✉) :

- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement.
- ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer
- ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

**Informations générales :**

**1) SFI et IR :** La qualification SFI délivrée sera restreinte à la formation à l'IR en prorogation/renouvellement dans le cas où le pilote n'aura pas fourni l'attestation de formation IRI (Cf. FCL.905.SFI). Pour lever cette restriction, veuillez utiliser le **42i-Formlic** disponible : [ICI](#).

**2) Privilège SFI SP :** La qualification SFI(A) SP permet d'acter uniquement sur les QT HPA Complexes. Il est possible d'étendre les privilèges du SFI/SP à l'instruction en MPO. Pour étendre ce privilège, veuillez utiliser le **42i-Formlic** disponible : [ICI](#).

**3) Privilège SFI MP :** La qualification SFI/MP permet d'acter uniquement sur les QT MP. La délivrance de la qualification SFI/MP impose 1 500 heures de vol en tant que pilote sur des avions multipilotes. Les heures de vol sur avions monopilotes en condition multipilote ne peuvent pas être retenues à ce titre.

**4) Passerelle TRI MP → SFI MP :** Il est possible de se voir délivrer une qualification SFI(A) MP sur la base d'une qualification TRI(A) MP en état de validité sur le même type. En effet :

- ☞ Un instructeur titulaire d'un TRI(A) MP sur un type et souhaitant obtenir un SFI(A) MP est dispensé de la formation « Training course » sur le même type (Cf. FCL.930.SFI(c)).
- ☞ L'AOC TRI(A) MP est identique à l'AOC SFI(A) MP en délivrance. Par conséquent, il est possible d'utiliser une AOC TRI(A) MP pour les exigences de délivrance du SFI(A) MP.
  - Si vous décidez d'utiliser l'AOC TRI(A) MP qui a servi pour la délivrance de votre TRI, la date du SFI sera alignée sur celle du TRI.
  - Si vous présentez une nouvelle AOC SFI(A) MP, la durée de validité du SFI qui vous sera délivrée sera de 3 ans

- Les prérequis d'expériences demandées au FCL.915.SFI(c) restent exigibles (Cf. Section « 2/5 Prérequis »).

- Pour la délivrance d'un SFI(A) SP, seul le crédit de formation peut être pris en compte si vous êtes détenteur d'un TRI(A) SP en état de validité. Les prérequis d'expériences demandées au FCL.915.SFI(c) et l'AOC SFI(A) SP restent exigibles **Vous devrez tout de même régler la redevance.**

**5) SFI et variante :** La gestion des privilèges du SFI sur les variantes n'est pas gérée par DSAC/PN/LIC. C'est de la responsabilité du SFI, une fois la formation effectuée conformément au FCL.910.SFI(c), d'instruire sur la variante pour laquelle il a effectué la formation.

**6) TRI et perte de médical :** Il est possible de délivrer un SFI sur la base d'un TRI qui n'a plus de médical en état de validité. Cependant, la délivrance de la qualification SFI s'effectuera uniquement dans le cas où la perte du médical s'étendra au-delà de la date de fin de validité de la qualification TRI.

- ☞ Dans le cas où le médical serait retrouvé avant la date de fin de validité de la qualification TRI, l'instructeur devra acter uniquement sur FSTD en tant que TRI en attendant d'avoir un nouveau médical en état de validité.
- ☞ Dans le cas où la perte du médical traite au-delà de la validité du TRI, la qualification SFI délivrée sera alignée sur les privilèges du TRI ainsi que les différentes dates de fin de validité des différents privilèges.

**Pièces à fournir SFI(A) :**

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition délivrance SFI(A) ».
- Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

**Candidature SFI(A) :**

**Je pose ma candidature pour :**  SFI/SP  SFI/MP

- ☞ Indiquez le privilège (Ex : A320 ...) :  simulateur la formation s'est effectuée :  FTD II/III  FFS
- ☞ Indiquez si la qualification sera restreinte à la formation IR en délivrance (Cf. point 1 « SFI et IR ») :  Oui.  Non.
- ☞ Formation « ab-initio » SFI :  Oui.
- OU** par équivalence du TRI(A) :  Oui. Dans ce cas, la section 3 « Attestation de fin de formation » n'est pas exigible.
  - Dans le cas du SFI(A) SP, les sections 2 et 4 sont exigibles.
  - Dans le cas du SFI(A) MP, la section 2 est exigible. La section 4 peut ne pas être exigible (Cf. Point 4 ci-dessus).
- ☞ Délivrance d'un SFI sur la base d'un TRI qui a perdu le médical (Cf. TRI et perte de médical) :  Oui.

**Information sur le navigant :**
**1/5. Information sur le candidat :**

Nom de famille <sup>1</sup>		Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup> )	
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance
Adresse		Commune	Code postal
Téléphone(s)		Courriel	
N° licence :		Pays de résidence	

**Condition délivrance SFI(A) :**
**2/5. Prérequis (à remplir par le candidat)**

	SFI(A) SP : Oui <input type="checkbox"/>	SFI(A) MP : Oui <input type="checkbox"/>
Licences détenues (FCL915.SFI(a))	- Être ou avoir été titulaire d'une licence CPL, MPL ou ATPL(A) : Oui <input type="checkbox"/>	
Contrôle de compétence QT (au cours des 12 mois qui précèdent la demande) (FCL915.SFI(b))	- Avoir effectué le contrôle de compétences pour la délivrance de la qualification de type d'aéronef spécifique dans un FFS représentant le type applicable : Oui <input type="checkbox"/> → Fournir le compte rendu de test sur le type d'aéronef ; Date du contrôle de compétences sur le type d'aéronef au cours des 12 derniers mois : <input type="text"/>	
Temps de vol (FCL915.SFI(d)(1)) (FCL915.SFI(c)(1))	- Au moins <input type="text"/> h (500hdv minimum) en tant que PIC sur avions monopilotes	- Au moins <input type="text"/> h (1500hdv minimum) en tant que pilote (PIC ou copilote) sur des avions multipilotes
Exigences complémentaires (FCL915.SFI(d)(2))	- Être ou avoir été titulaire d'une IR(A)/ME : Oui <input type="checkbox"/>	Cette colonne n'est pas à remplir pour les SFI(A) MP
Étapes en tant que pilote ou observateur dans les 12 derniers mois (FCL915.SFI(e)(2))	- Au moins <input type="text"/> étapes (3 étapes min) dans le poste de pilotage du type applicable <b>OU</b> - Au moins <input type="text"/> étapes (2 étapes min) en simulateur (LOFT) (Ces sessions en simulateur devront inclure 2 vols d'au moins 2 heures chacun, entre 2 aérodromes différents, ainsi que la préparation du vol et le débriefing associé)	

**3/5. Attestation de fin de formation**

- Fournir une attestation de formation pour la délivrance d'une qualification d'instructeur dûment complétée et signée par l'ATO.
- ↪ Un modèle « **79i-Formlic** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section SFI)
  - ↪ Cette attestation peut ne pas être fournie si la section ATO du compte-rendu de l'AOC est dûment complétée et signée par l'ATO.
- Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

**4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)**

- Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complété et signé par l'examineur.
- ↪ Un modèle « **22Formexa** » pour les SFI/SP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section SFI)
  - ↪ Un modèle « **95Formexa** » pour les SFI/MP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section SFI)
- Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

**5/5. Validation des données renseignées**

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		<b>Signature</b> (électronique ou non)  <b>Lien tuto « Vidéo » signature électronique : <a href="#">Ici</a></b>  1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <u>seront pas acceptées.</u> 2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le			